



Termes de Référence Génériques

des Groupes Thématiques et Sous-Groupes Thématiques

I) Contexte Général

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe des PTF adoptée en septembre 2012 les PTF ont mis en place neuf groupes thématiques (Economie agricole et rurale ; Décentralisation et développement institutionnel ; Economie et Finances ; Processus démocratique et Société civile ; Education et Formation professionnelle ; Santé et lutte contre le VIH Sida ; Genre et autonomisation des femmes ; Environnement et changements climatiques et Justice et lutte contre la corruption). En juillet 2013, dans un souci d'adaptation constante, le Collectif des PTF a décidé de la création du GT Infrastructures comprenant les SGT Energie, transport, Eau et assainissement et Développement urbain. En avril 2015 le GEC a décidé d'ériger ces SGT en GT. Le GT Développement urbain n'a trouvé aucun PTF pour assurer sa coordination.

Plusieurs raisons sous-tendent cette réorganisation :

- Elle traduit le souci des PTF de structurer davantage le cadre de leur collaboration pour l'adapter aux évolutions du contexte national ;
- Elle vise à réduire les coûts de transaction liés au fonctionnement des GT du fait de leur nombre relativement élevé ;
- Elle vise une meilleure prise en charge des thématiques intersectorielles ;
- Elle vise à mettre plus de cohérence entre les secteurs dans lesquels les PTF interviennent, la mise place des GT et leur fonctionnement effectif

Le GT offre un cadre de dialogue entre le PTF d'une part et d'autre part entre ces derniers et le GdM et les autres familles d'acteurs (OSC, secteur privé, élus...) impliqués dans le suivi soit d'un secteur (santé, éducation...) soit d'un thème transversal (genre, environnement, VIH-Sida...).

Le mode d'organisation en cours avant la réorganisation citée ci-dessus a permis une meilleure coordination et échange d'informations. Toutefois force est de constater que son efficacité reste cependant limitée par la diversité des modes de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les modalités de collaboration avec le GdM et les autres familles d'acteurs (organisations de la société civile, secteur privé, élus...). En effet, dans la situation actuelle, certains GT sont exclusivement PTF, d'autres sont « mixtes » avec la participation de l'administration.

Face à cette diversité de mode de fonctionnement et dans une perspective de dialogue inclusif impliquant activement l'ensemble des acteurs, la Retraite annuelle PTF du 27 janvier 2010, puis la réunion mensuelle du 10 février 2010 ont retenu d'encourager les GT PTF à harmoniser leur mode de fonctionnement autour des deux principes suivants :

- Nécessité d'un dialogue mieux structuré et régulier avec les partenaires maliens au niveau thématique/sectoriel ;
- Nécessité d'une concertation entre PTF par thème/secteur afin d'harmoniser les pratiques et les points de vue pour établir une base d'échanges avec les partenaires maliens.

Les présents TdR sont indicatifs. Ils fixent quelques principes fondamentaux qui laissent aux groupes thématiques une marge de manœuvre permettant une adaptation aux spécificités propres à chaque groupe thématique.

II) Contexte actuel des GT et SGT

La crise intervenue au Mali depuis mars 2012 a fortement impacté le contexte ainsi que les priorités. De façon générale, l'insécurité demeure une préoccupation principale, notamment dans les régions Nord du pays, ayant pour conséquence immédiate la difficulté dans la délivrance des interventions tant humanitaires que de développement. De façon spécifique le contexte actuel est marqué par :

- i) La mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d'Alger ;
- ii) Un processus d'organisation d'élections en cours qui devrait permettre la tenue des élections régionales et municipales en 2016 ;
- iii) La mise en œuvre du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable CREDD 2016-2018 validé en Conseil des Ministres en avril 2016 dont le le cadre de résultats, la matrice de performance et le mécanisme de suivi sont ne cours d'élaboration ;
- iv) La signature conjointe du document de la SCAP 2016-2018 assorti de son plan d'actions par le Premier Ministre et Chef de File des Partenaires Techniques et Financiers le 19 mai 2016 ;
- v) L'instauration en 2013 et la poursuite de la tenue régulière du cadre conjoint de dialogue de haut niveau entre le PM et la Troïka élargie qui s'est doté à partir de 2015 de thématiques prioritaires du dialogue politique définies annuellement ;

III) Contenus de la concertation et du dialogue

Ce dialogue mieux structuré et régulier avec les partenaires maliens (comprenant le GdM, les organisations de la société civile, le secteur privé...) devrait aboutir à la définition de modalités de dialogue incluant entre autres la désignation par le GdM d'interlocuteurs agréés, la détermination d'une périodicité de rencontres, l'établissement d'un mode de fixation des ordres du jour et de fonctionnement en général.

De cette nécessité d'un dialogue mieux structuré et régulier avec les partenaires maliens, peut être dégagé un certain nombre de principes :

- **La conduite de démarches conjointes et partenariales.** Le travail conjoint entre le GdM, les autres familles d'acteurs et les PTF doit être favorisé. Cela signifie que ces acteurs doivent travailler « ensemble et en même temps » sur les sujets à traiter dans un esprit de « coresponsabilité » ;

- **Le leadership** gouvernemental. Celui-ci est communément considéré comme un principe fondamental et un objectif. Son corollaire est le principe de la **non-ingérence**. Les PTF doivent veiller à respecter le leadership du gouvernement sur certains points clefs, comme par exemple « la politique sectorielle ». Ceci emmène à définir clairement les domaines de responsabilités du GdM et ceux des PTF. Les PTF peuvent au besoin apporter un appui au GdM dans la conduite de ses missions ou aux autres familles d'acteurs, mais en aucun cas ne sauraient se substituer à eux dans l'exercice de leurs responsabilités ;
- **La focalisation sur les enjeux majeurs**. Il est constaté que la multiplication des sujets finit par amoindrir considérablement l'efficacité du suivi sectoriel : les PTF comme le gouvernement et les autres familles d'acteurs doivent se garder de la tentation de tout traiter. Ceci renvoie à la capacité permanente des acteurs à identifier les enjeux majeurs du secteur et à s'y conformer.
- **Harmonisation et alignement de l'aide**. Se concerter et organiser l'action des PTF de façon à participer à l'efficacité et l'efficience du processus de l'aide, en particulier en participant à la mise en application des engagements internationaux (Déclaration de Paris, Programme d'Action d'Accra, Partenariat de Busan) sur l'efficacité du développement, en particulier lorsqu'ils sont opérationnalisés au niveau national à travers un plan ;
- **Dialogue**. Assurer le partage d'information et l'harmonisation des points de vue entre PTF et participer activement au dialogue avec le GdM et les autres familles.

Pour chacun des thèmes ou secteurs dont ils ont la charge, les GT PTF sur la base des principes explicités ci-dessus ont comme objectif global de participer à l'efficacité des actions entreprises par le GdM, notamment accompagner le processus de réforme et les autres familles d'acteurs dans l'atteinte des objectifs sectoriels.

IV) Quelques principes généraux de fonctionnement des GT

Chaque groupe devrait respecter un certain nombre de principes de fonctionnement tout en gardant une autonomie et une flexibilité. Les règles de fonctionnement énumérées ci-dessous illustrent le principe de la concertation entre PTF afin d'harmoniser les pratiques et les points de vue pour établir une base d'échanges avec les partenaires maliens.

Fonctionnement du GT

Organisation. Il est essentiel que le groupe dispose de règles de fonctionnement claires, de méthodes de travail et que celles-ci soient respectées :

- Existence de TdR du groupe actualisé ;
- Existence de TdR du Coordonnateur du GT ;
- Existence de programme de travail annuel, de bilan ;
- Existence des messages clé du dialogue politique au niveau sectoriel actualisé ; ;
- Organisation régulière de rencontres (OdJ, CR, suivi des décisions, respect des délais dans la transmission des documents, ponctualité, participation responsabilisation des membres du GT).

Chaque groupe devra disposer des éléments ci-dessus et les tenir à jour. Par ailleurs le GT veillera à la cohérence de ces documents avec les documents de référence du secteur ainsi qu'avec le Programme de Travail du Collectif des PTF.

Régularité : le GT a obligation de se réunir régulièrement autour de la mise du programme de travail annuel du GT et des thématiques d'intérêt conjoint avec les autres acteurs, notamment le GdM. La périodicité des réunions dépend des objectifs poursuivis et est laissée à l'appréciation de chaque GT :

L'organisation entre PTF

Répartition. Pour une question d'organisation rationnelle du travail comme de recours aux compétences les plus appropriées et de responsabilisation, les PTF devraient se répartir entre eux les activités relatives au suivi sectoriel. Les partenaires peuvent se répartir les tâches de suivi au niveau des sous secteurs sur la base du principe de la division du travail.

Cohérence interne inter-bailleurs. Les PTF devraient se concerter de façon à proposer au gouvernement une vision claire et partagée (ou communiquer des informations) *versus* des demandes contradictoires ou confuses.

Alerte. Chaque fois qu'une question clef reste sans réponse, les PTF devraient être en mesure d'identifier cette difficulté et de la porter au niveau de discussion adéquat (responsables politiques au niveau sectoriels, Chef de file PTF, Troïka...).

Responsabilité des participants

Participation. Chaque organisation PTF (bilatéral ou multilatéral) intervenant dans un secteur (opération et/ou dialogue) doit désigner un expert permanent pour chaque groupe avec un binôme capable de lui succéder en cas d'empêchement afin d'assurer une participation effective permanente et une continuité.

Pouvoir de décision. Chaque PTF doit disposer d'un mandat clair pour discuter et décider au nom de son institution. Dans la mesure du possible, celui-ci devrait disposer d'un pouvoir de décision ou à défaut être en mesure de définir explicitement les limites de son mandat.

Diffusion interne. Chaque représentant a l'obligation d'organiser en interne à son institution la diffusion des informations et le cas échéant la centralisation des réponses à toute question / action demandée au PTF.

Responsabilité. Les agents ou bailleurs participants au groupe et qui se voient déléguer une responsabilité (par exemple la mise en œuvre d'une recommandation) devraient assumer cette tâche. La question peut se poser (interpellation) lorsque l'on constate qu'à plusieurs reprises ces agents n'assument pas cette responsabilité.

Connaissance du secteur. Chaque PTF se doit de prendre connaissance des documents relatifs au secteur. Les PTF sur la base de la division du travail en œuvre dans le secteur, prendre connaissance des informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux sectoriels et en particulier des problèmes pratiques qui se posent.

Compétence. Obligation de disposer en propre ou par un recours à une expertise externe des compétences techniques indispensables au suivi sectoriel et aux sujets qui lui sont liés.

Ouverture. Accepter de collaborer avec l'ensemble des acteurs présents, sans préjugé relatif aux individus ou aux institutions représentés. Acceptation à la demande et chaque fois que cela est nécessaire de la présence de toute personne ressource susceptible de contribuer à l'information ou au débat.

Transparence. Communiquer toute information ou expérience relative à la mise en œuvre de l'aide ou à la politique sectorielle, sauf obligation contraire.

Annexe

Version du 30 janvier 2017

Point sur la rotation au sein de la Troïka élargie, des GT et SGT

Composition de la Troïka élargie en 2017	
Membres	Situation de la rotation
DUE (Multilatérale)	Chef de file (CdF) actuel
Canada (Bilatéral)	CdF pour 2017
Pays-Bas (Bilatéral)	Membre devant être remplacé en décembre 2016 par un PTF bilatéral
MINUSMA (Multilatéral)	Membre permanent et ne pouvant pas être CdF
Historique des Institutions/pays Chef de file PTF	
Années	Institutions
2018	Pays-Bas
2017	DEU
2016	Canada
2015	France
2014	Banque mondiale
2013	Allemagne
2012	Danemark

2011	BAD
2010	Canada
2009	PNUD
2008	Pays Bas
2007	Banque mondiale
2006	Belgique
2005	DUE

Troïka élargie	Membre Entrant
DUE, Canada, MINUSMA	Pays-Bas
Groupes Thématiques	Coordonnateur actuel
1 Economie Agricole et Rurale (MT)	USAID/FAO
Irrigation	Canada-DUE
Sécurité alimentaire	FAO
Elevage et Pêche	Suisse
2. Economie et finances (PAN)	Bm
Statistiques	UNFPA
Développement secteur privé	Banque mondiale
3. Justice et lutte contre la corruption (??)	Pays Bas
Sécurité intérieure	DUE
4. Processus Démocratique et Organisation Société civile (PAN)	PNUD-Suède
Elections	PNUD
5. Education et Formation professionnelle (MT)	UNICEF
6. Santé (MT)	USAID
VIH Sida	Onu Sida
7. Transport (??)	BAD

8. Energie (??) *	AFD
10. Eau potable et assainissement (??)	UNICEF
11. Décentralisation et Développement Institutionnel (MT)	All - DUE
12. Genre et autonomisation de femmes (??)	ONUFEMMES/ Belgique
13. Environnement et Changements climatiques (PAN)	PNUD
14 Commission Réhabilitation zones post conflit (MT)	France-NU
15 DDR	MINUSMA
16 Equipe SCAP (PAN)	Chef de File PTF
17 Groupe ad hoc Protection sociale	
18 Groupe de travail Incitations financières (PAN)	France